

Réunion du 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 03 mars à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 février 2022

Présents : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1^{er} adjoint, Mme COUGÉ Huguette 2^{ème} adjoint, M MOUSSAY Alain, 3^{ème} adjoint, M BOULARD Denis, M. LEURETTE Benoit, Mme THEBLINE Sylvie, Mme MÉTRAL Nathalie, Mme BOUSSEL Annick, , Mme HERVÉ Christine, Mme MAIRET Bessy, Mme FONTAINE Olga, M. THIERRY Christophe, M.LACOUR Alexandre

Absent excusé: M. Patrick NEZAN.

Secrétaire de séance : M. Alexandre LACOUR

✚ Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022

1) Délibération – Vote des subventions

Madame le Maire présente les propositions d'attributions des subventions aux associations communales et hors communales vu par les commissions finances et sport le jeudi 24 février 2022

Associations	Subvention 2022	Subvention exceptionnelle
Anciens Combattants	250 €	
Amitié (Club)	400 €	
Comité des Fêtes	1 200 €	
Football Loisirs	800 €	1 000 € les 100 ans du club
Gymnastique	700 €	
Kick-Boxing	700 €	
Pétanque	200 €	
Tennis	2 000 €	
Tennis Table	600 €	
Yoga	50 €	
Familles Rurales	400 €	
Foot Gacé	120 €	
Judo Gacé	20 €	
Restau. Cœur Gacé	200 €	
Vélo Club Nonant	500 €	300 € course septembre
Collège Conté		20 € à versé au collège
Ecole St Joseph		40 € à versé à l'école
TOTAL	8 140 €	1 360 €

Le Conseil Municipal après délibéré à l'**unanimité**

- Entérine les subventions vues en commissions finances et sport.
- Indique que les subventions exceptionnelles seront versées au moment de la manifestation concernée.
- Que les crédits sont ouverts au budget 2022 au compte 6574.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Délibération – RPQS 2020 SMAEP de Le Merlerault

Madame le Maire rappelle que le Code des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après avoir ouïe, et en avoir délibéré, le conseil Municipal prend acte de la présentation du RPQS du SMAEP Le Merlerault.

P: 14

C: 0

A: 0

3) Délibération – Aménagement de Voirie du Pôle Enfance RD 733/RD 926/VC 6

Madame le maire informe que la commission de FINANCES en charge d'étudier les appels d'offres s'est réuni le 08 février 2022.

Madame le maire rappelle l'objet, les caractéristiques, Mode et conditions de la consultation :

Le marché est un marché de travaux ordinaire, les travaux étaient estimés à 73 181.33 € HT soit 87 817.59 € TTC comprenant une réserve d'imprévus à 5%.

La consultation est passée en procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Le 03 janvier 2022 la collectivité a consulté par e-mail 5 entreprises avec une date limite de retour de remise des offres fixée au lundi 31 janvier 2022 à 12 h 00 :

- Entreprise Colas Alençon
- Entreprise Toffolutti Sées
- Entreprise Lawson
- Entreprise TTA
- Entreprise Jean (M. Bougon).

Seules deux entreprises ont répondu dans les délais impartis.

N° Pli	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Valeur Technique 30 Pts	Valeur Financière 70 Pts	Total Points 100 Pts	Classt
1	COLAS	73 179.16 €	87 814.99€	30	70	100	1
2	TOFFOLUTTI	76 626.94 €	91 952.32 €	28	66.85	94.85	2

La commission de finance propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil :

- Retiens l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 73 179.16 € HT soit 87 814.99 € TTC
- Inscrit cette dépense au budget 2022 en section d'investissement au compte 2152.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.

Pour: 14

Contre : 0

Abstention : 0

4) Délibération – Suppression d'un poste adjoint technique principal 2^{ème} classe et création d'une poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité et le tableau des effectifs existant,

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La suppression d'un emploi au poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à compter 01 avril 2022.**

• **La création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à compter du 01 avril 2022.**

Tableau des effectifs suivants :

Poste	Filière	Catégorie	Temps de Travail	Statut
Adjoint technique principale 1 ^{ère} Classe	TEC	C	35H/35H	Titulaire
Adjoint technique Territorial	TEC	C	35H/35H	Titulaire
Adjoint Technique Territorial	TEC	C	17H/35H	Non Titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte La suppression d'un emploi au poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à compter du 01 avril 2022.
- Accepte La création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à compter du 01 avril 2022.
- Adopte le tableau des effectifs ci-dessus mentionné ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification.

Pour: 14

Contre : 0

Abstention : 0

5) Organisation de la tenue des bureaux de vote pour les élections Présidentielles.

Madame le Maire rappelle que la tenue du bureau de vote par les membres du conseil est une obligation. L'ouverture des bureaux de vote pour l'élection présidentielle **est de 8h00 à 19 h00.**

 **Tenue du bureau du 10 avril 2022**

Horaire	Bureau Vote Election Présidentielle 10 avril 2022		
8 Heures - 10 heures30	THIERRY Christophe	LACOUR Aleixandre	FONTAINE Olga
10 heures 30 - 13 heures 00	LEURETTE Benoit	COUGÉ Huguette	HERVÉ Christine
13 heures -15 heures	THEBLINE Sylvie	BOUSSEL Annick	GRESSANT Matthias
15 heures - 17 heures	MOUSSAY Alain	JAUNY Philippe	NEZAN Patrick
17 heures- 19 heures	BOULARD Denis	COUGÉ Huguette	GRESSANT Martine

Tenue du bureau vote du 24 avril 2022

Horaire	Bureau Vote Election Présidentielle 24 avril 2022		
8 Heures - 10 heures 30	THIERRY Christophe	LACOUR Aleixandre	FONTAINE Olga
10 heures 30 - 13 heures 00	LEURETTE Benoit	COUGÉ Huguette	HERVÉ Christine
13 heures -15 heures	THEBLINE Sylvie	BOUSSEL Annick	GRESSANT Matthias
15 heures - 17 heures	MOUSSAY Alain	MAIRET Bessy	GRESSANT Martine
17 heures - 19 heures	BOULARD Denis	COUGÉ Huguette	METRAL Nathalie

6) Informations et questions diverses

Laiterie Deschamps :

Nouveau diagnostic établi mettant en évidence une évolution parasitaire sur zone et surface au regard du 1^{er} diagnostic établi en 2019. La conséquence est que l'avancement parasitaire a induit un traitement chimique sur les bois et l'acheminement des matériaux en centre de déchets avec incinération. Le surcoût est de 14 000€ répartis sur l'ensemble des financeurs.

Aménagement du Centre Bourg

EPF est en recrutement d'un Maître œuvre. Les permis de démolir sont partis en instruction. Les riverains du centre bourg vont être prochainement contactés dans le cadre du Référé préventif par le Tribunal Administratif avec production de constats d'huissier.

Commune Nouvelle

Une rencontre d'échanges a eu lieu le 10 février 2022 avec les maires et adjoints des communes de Le Merlerault, Nonant-le-Pin, Godisson, Saint Germain de Clairefeuille, Les Authieux-du-Puits, Lignières, La Genevraie, Champ-Haut, Ménil-Froger, Ménil- Vicomte.

Le sujet continue et une nouvelle rencontre entre les mêmes élus est prévue.

Tour de Normandie

Passage du Tour de Normandie sur la commune le jeudi 24 mars 2022.

Travaux d'entretien sur le ruisseau St Martin

Il est demandé des travaux d'entretien sur le ruisseau St Martin. Il est répondu que le sujet va être soumis à la CDC VAM.

Resto du Coeur

Collecte les vendredi 04 et samedi 05 mars à Cocci Market au Merlerault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Et ont signé les membres du Conseil Municipal.

Mme GRESSANT Martine	
M GRESSANT Matthias	
Mme COUGÉ Huguette	
M MOUSSAY Alain	
M NEZAN Patrick	Absent excusé
M BOULARD Denis	
Mme FONTAINE Olga	
M LEURETTE Benoît	
Mme MAIRET Bessy	
Mme THEBLINE Sylvie	
Mme HERVÉ Christine	
M LACOUR Alexandre	
Mme MÉTRAL Nathalie	
Mme BOUSSEL Annick	
M THIERRY Christophe	